



HAL
open science

Des armes sans guerre, des hommes sans armes ? : l'armement en Dauphiné au Moyen Age

Nathalie Nicolas

► **To cite this version:**

Nathalie Nicolas. Des armes sans guerre, des hommes sans armes ? : l'armement en Dauphiné au Moyen Age. La Pierre et l'écrit : Évocations / Patrimoines de l'Isère : environnement, culture, histoire, 2003, 14, pp.59-88. halshs-01288012

HAL Id: halshs-01288012

<https://shs.hal.science/halshs-01288012>

Submitted on 14 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des armes sans guerre, des hommes sans armes?

L'armement en Dauphiné au Moyen Âge¹

Nathalie Nicolas

Docteur de l'université de Provence

L'armement des hommes est un indicateur socio-économique marquant, tant par la nature des armes employées – défensive ou offensive; de trait ou à feu – que par leur nombre ou par leur contexte d'utilisation – usage par les assiégés ou par les assiégeants. Tantôt vecteur de violence – en cas de guerre – tantôt objet de parade – dans l'exercice des tournois et des joutes urbaines – l'arme médiévale est d'abord un attribut. L'exemple du Dauphiné a retenu notre attention, tout d'abord parce que dans cette région, l'article 44 du Statut delphinal de 1349 reconnaît aux nobles le droit de faire la guerre privée – ce droit étant considéré comme une « bonne coutume »² alors que, dans le reste du royaume, les interdictions se sont répétées depuis 1311³. Le Haut-Dauphiné, une région de montagne traversée par la Durance, comprend les bailliages du Gapençais, de l'Embrunais et du Briançonnais. Lorsque la papauté s'installe à Avignon, entre 1309 et 1376, les échanges s'accroissent entre chaque versant du col de Montgenèvre, assurant au

1. *Guerre et insécurité: le coût de la mise en défense des châteaux du Haut-Dauphiné (1360-1400)*, thèse d'archéologie, dir. M. Fixot, Université Aix-Marseille I, 2002, 859 p.
2. G. Giordanengo, « La noblesse dauphinoise au temps du dauphin Humbert II (1333-1349) », *Posittons des thèses de l'École nationale des Chartes*, 1969, p. 57. A. Lemonde a récemment proposé une transcription du Statut delphinal dans son ouvrage intitulé *Le temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la Couronne de France (1349-1408)*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 2002, p. 385.
3. Interdictions en 1311, 1314, 1318 et 1361, d'après M.-T. Caron, *Noblesse et pouvoir royal en France (xiii^e-xvi^e siècle)*, Paris, A. Colin, 1994, 348 p.

sillon durancien un développement commercial massif⁴. Enfin, le contexte particulier qui affecte cette région – l'attaque de routiers provençaux en 1368 et le passage récurrent des routiers dans la seconde moitié du XIV^e siècle – font du Dauphiné une zone d'étude privilégiée où tout favorise l'utilisation circonstanciée des armes et leur commerce entre le Piémont, la Provence et le Comtat.

Cette étude, principalement orientée vers la fin du Moyen Âge, présentera la typologie des armes mentionnées dans les villes et les châteaux en ayant recours aux sources écrites et archéologiques. On s'interrogera sur la nature de ces armes : y a-t-il des différences entre l'armement des châteaux et celui des villes ? Quand apparaissent les premières armes à feu, et remplacent-elles alors systématiquement les armes de trait ? En plus d'une réflexion chronologique, géographique et typologique, avec l'apparition et la diffusion de l'artillerie, ne faudrait-il pas intégrer une dernière notion – temporelle plus que chronologique – à savoir, la différence observée entre les temps de paix et les temps de guerre ? L'examen des comptes des syndics de Gap à partir de 1406 permettra d'établir si les syndics achètent encore des armes en temps de paix.

Les sources écrites

Les sources écrites afférentes à l'armement sont si diverses et si inégales que la volonté d'en faire aujourd'hui une synthèse pourrait apparaître prématurée. Le présent travail n'a pas d'autre ambition que de faire état des sources étudiées jusqu'à ce jour⁵. Outre les sources écrites et bibliographiques, on doit signaler que les sources iconographiques n'ont volontairement pas été exploitées. Pourtant, en Haut-Dauphiné, de nombreuses peintures murales en présentent des

4. T. Sclafert, « Les routes du Dauphiné et de la Provence sous l'influence du séjour des papes à Avignon », *Annales d'histoire économique et sociale*, I, 1929, p. 183 ; B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, De Boccard, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 201, 1962, p. 516, et G. Butaud, *Guerre et vie publique en Comtat Venaisin et à Avignon (vers 1350-vers 1450)*, thèse d'histoire, dir. M. Zerner, Université de Nice, 2001, 1155 p.
5. Afin d'harmoniser les analyses, on a utilisé la typologie établie par C. Gaier, *Les armes. Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, dir. L. Genicot, fasc. 34, Belgique, Brepols-Turnhout, 1979, p. 19.

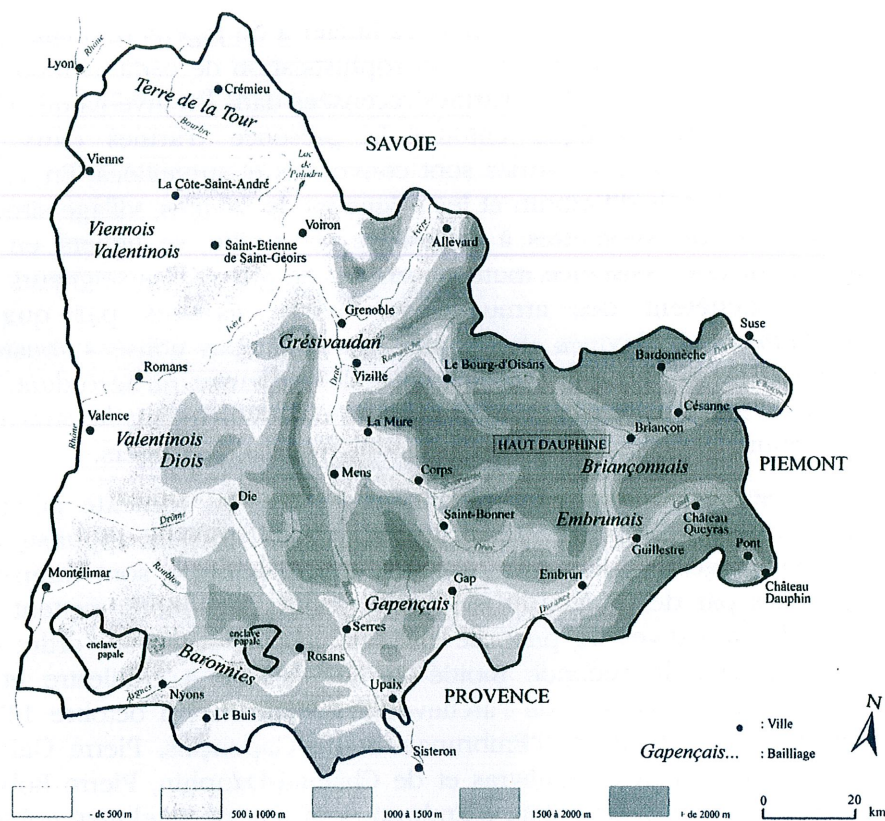


Figure 1. Le Dauphiné à la fin du Moyen Âge

exemples bien identifiés. Ces fresques réalisées dans les églises et les chapelles, particulièrement celles du Briançonnais et de la Vallouise, ne sont pas antérieures à 1430-1450. Les programmes iconographiques retenus servent la reconquête catholique et la réorganisation des paroisses mises en place par l'archevêque d'Embrun Jean Bayle, face à l'hérésie vaudoise qui sévit dans ces vallées aux xiv^e et xv^e siècles⁶. Les motifs représentés – avec toutes les réserves que l'on peut émettre sur leur valeur documentaire – n'ont d'intérêt que pour l'analyse de la diffusion des armes dans le massif briançonnais⁷.

6. P. Paravy, *De la chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné: évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1530)*, École française de Rome, n° 183, 1993, 1536 p.

7. *Peintures murales des Hautes-Alpes (xv^e-xvi^e siècles)*, Cahiers de l'Inventaire n° 7, Edisud, 1987, 271 p.

L'analyse de l'armement ne peut se limiter à un jugement qualitatif – la technologie mise en œuvre ou la sophistication de certains modèles – et quantitatif – le nombre d'armes recensées dans les inventaires. Une haute valeur symbolique entoure la présence d'armes dans les châteaux : à ce titre, les armes sont convoitées et surveillées. En 1235, quand les consuls d'Embrun et les seigneurs de Savines, village situé à une dizaine de kilomètres à l'ouest de cette ville, se liguent en se promettant une assistance mutuelle en cas de guerre, les seigneurs de Savines achètent des armures qui seront gardées par quatre *prud'hommes* de Savines afin qu'elles ne soient pas utilisées abusivement par les seigneurs⁸. Outre le peu de confiance qu'accordent les consuls d'Embrun aux seigneurs de Savines, il faut retenir le caractère anecdotique de cet achat prévu pour seulement six cavaliers.

Une seconde remarque préliminaire touche au contexte géographique du Haut-Dauphiné. Les châteaux, prenant souvent appui sur un relief avantageux – bien que toujours franchissable – sont rarement approchés par des engins de siège. Les seules exceptions mettent en scène des tentatives de prise de châteaux par échalade sur ordre du dauphin, dans la seconde moitié du xiv^e siècle, à Guillestre et à Châteauroux, deux fiefs de l'archevêque d'Embrun. En octobre 1372, Artaud d'Arces, bailli de l'Embrunais et du Gapençais, Pierre Galon, chevalier, châtelain du Queyras et de Château-Dauphin, Pierre Robin, châtelain du palais delphinal d'Embrun, à la tête de quelques nobles, attaquent Châteauroux par échalade en employant « la force et la ruse ». Ce château, aujourd'hui démoli, était bâti sur un rocher dominant la Durance mais fortement isolé dans les méandres d'un torrent impétueux – le Rabioux ! Agissant sur ordre du dauphin, à la suite des conflits qui l'opposent à l'archevêque d'Embrun à propos de leur juridiction respective dans le bailliage de l'Embrunais, ses hommes emportent le bétail du *castrum* puis se dirigent vers le bourg et le château de Guillestre qu'ils occupent dans la même journée, faisant cette fois de nombreux otages parmi les clercs et les laïcs⁹. Ce château, commandant l'accès à la cluse de Château-Queyras, est la possession la plus importante des archevêques d'Embrun qui détenaient sans partage la seigneurie de ce bourg. Ce type de siège met en avant une technique simple : l'attaque par surprise et par ruse qui « offre l'avantage de pouvoir être effectuée par

8. R. Brès, « La transaction de 1235 entre les seigneurs de Savines et les consuls d'Embrun », *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 1966, p. 100.

9. Archives départementales de l'Isère (désormais ADI), B 3726, 20 octobre 1372.

une troupe réduite, sans matériel de siège, si ce n'est quelques échelles ou cordes munies de grappins¹⁰ ».

En plus de ces assauts par échelade, il existe des récits de sièges plus circonstanciés de châteaux construits aux portes du Dauphiné. Ainsi, le modeste château de Briançon situé dans le bailliage de Sisteron (Authon, Alpes-de-Haute-Provence) est pris par échelade par les hommes de Guillaume Gassier et Jean *le Français* en novembre 1392¹¹. Le 13 janvier 1393, le conseil de Sisteron met le siège au château en érigeant deux redoutes ou bastides défendues chacune par une centaine de piétons, armés de bombardes et de balistes¹². Selon les *Chroniques* de Jean Froissart, ces redoutes ou *chastiels de bois* peuvent contenir jusqu'à 200 hommes d'armes et 100 arbalétriers¹³. On ignore si les armes ont servi mais le fait est que des négociations s'ouvrent à partir

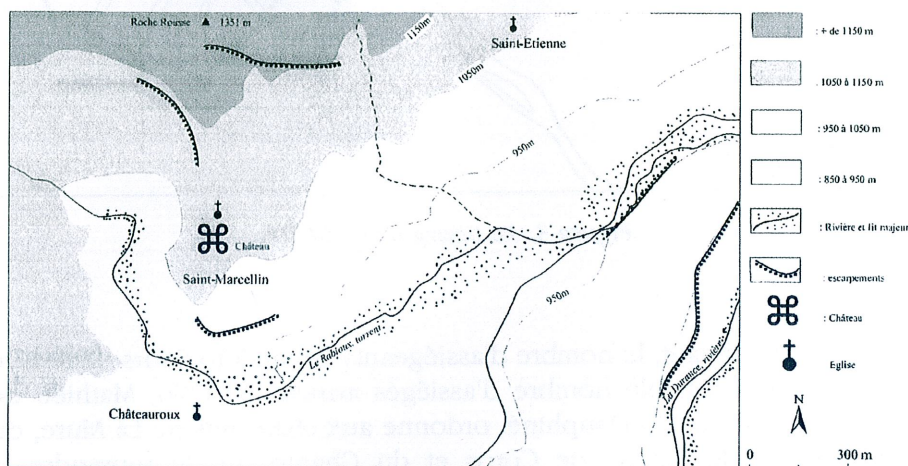


Figure 2. Situation du castrum de Châteauroux

10. J. Miquel, « L'attaque et la défense des portes au Moyen Âge à travers les miniatures et les récits des chroniqueurs », *Aux portes du château. Actes du 3^e colloque de castellologie*, Flaran, 1989, p. 36.
11. E. de Laplane, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, Digne, Guichard, 1843, t. 1, p. 213, 5 novembre 1392 et 13 janvier 1393.
12. La bombarde est un canon primitif projetant des boulets de pierre. La baliste est une grosse arbalète montée sur roues.
13. P. Contamine, « Le château dans les *Chroniques* de Jean Froissart », *Le château médiéval et la guerre dans l'Europe du Nord-Ouest. Mutations et adaptations, Actes du colloque de Valenciennes (juin 1995)*, dir. A. Salamagne et R. Le Jan, *Revue du Nord*, Art et Archéologie n° 5, 1998, p. 97.

de février. Après avoir reçu 800 florins et les sauf-conduits nécessaires, les occupants libèrent le château le 28 avril 1393.

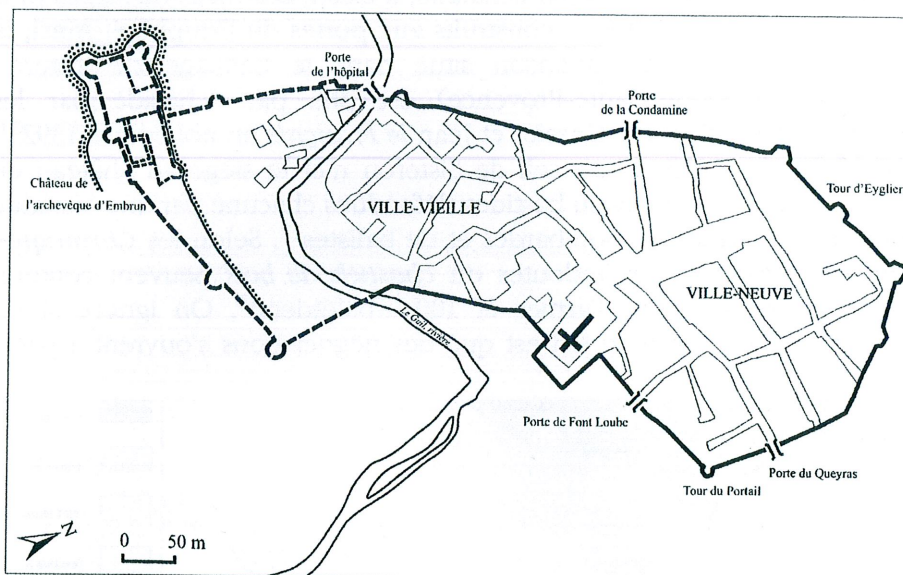


Figure 3. Le bourg de Guillestre

Lors d'un assaut, le nombre d'assiégeants apparaît toujours démesuré par rapport au faible nombre d'assiégés armés. En 1426, Mathieu de Foix, gouverneur du Dauphiné, ordonne aux châtelains de La Mure, du Trièves, de Beaumont, de Corps et du Champsaur de reprendre le château de Pellafol (Isère, Vieux-Pellafol, *Châteauvieux*) dont Guillaume de Montorcier s'était emparé abusivement. Ce château contrôlait les voies du Champsaur avec ceux de Corps, de Beaufin et d'Ambel. Refusant de prêter l'hommage au dauphin, Guillaume de Montorcier est sous le coup d'une procédure criminelle en 1419. Banni, il tente de récupérer ses terres et son château par les armes. Après un siège de cinq jours (28 octobre-1^{er} novembre 1426), mobilisant quelque 600 fantassins armés d'arcs et d'arbalètes, le château est repris. L'attaque réelle du château n'aura duré qu'un jour, limitée par le manque de munitions. Alors que les hommes d'armes du dauphin tentent d'ouvrir la porte du château à coups de haches, les assiégés répondent par des jets de pierres et de lances, faisant en tout trois blessés. Dans la nuit du vendredi, Guillaume de Montorcier s'enfuit. On procède alors à l'inven-

taire du château où les armes, quelques balistes et catapultes, sont aussi nombreuses que les ustensiles de cuisine! Le château est finalement démoli le 7 décembre 1426¹⁴. Plus que l'efficacité des armes, c'est bien la stratégie mise en œuvre par les hommes qui l'emporte. Misant sur le nombre d'hommes réunis, la réussite passe également par la durée des sièges, généralement expéditive¹⁵.

Les sources manuscrites dont on dispose sont nombreuses même si elles ne peuvent pas être détaillées du fait de leur intégration en annexe à des documents de comptabilité de la Chambre des comptes du Dauphiné (comptes de châtelles). En effet, les comptes militaires sont rares, à l'exception de la comptabilité établie par Julien Bonjean, maître de l'artillerie « commis à la garde de l'artillerie dudit pais », en 1418¹⁶. On dispose de quelques inventaires d'armes trouvées dans les châteaux delphinaux: Château-Dauphin, Château-Queyras, Briançon, mais aussi le palais delphinal d'Embrun et le palais delphinal de Grenoble¹⁷. Le potentiel des sources écrites est donc assez important même si cette documentation passe sous silence la question de l'armement dans les châteaux aux mains de la seigneurie locale et dans les terres ecclésiastiques. Les archives communales ne pallient que très partiellement cette lacune: quelques inventaires après décès, des achats mentionnés dans les délibérations municipales constituent de maigres informations.

Les inventaires de mobilier constituent une source de premier ordre dont il faut immédiatement observer les limites et les lacunes. Tout d'abord, le nombre d'armes conservées dans les châteaux est toujours minoré car certaines de ces armes sont la propriété des châtelains qui les apportent à leur arrivée dans une nouvelle châtelles et les

14. J. Mourier et G. Viallet, *Guerres, armées et société en Dauphiné (XIII^e-XX^e siècles)*, catalogue d'exposition (ADI, juin-décembre 1991), Grenoble, 1991, p. 101, d'après ADI, B 4503. À propos des assiégeants, voir A. Higounet-Nadal, « Châteaux assiégés, exemples périgourdins de la guerre de Cent Ans », *La vie de château*, dir. A. Debord, Les cahiers de Commarque, éd. Ol Contou-Le Bugue, 1992, p. 100 (1 105 assiégeants/100 assiégés au château de Montignac, en 1398!).

15. « Sept ou dix semaines sont des chiffres que l'on rencontre », rarement plus de six mois, d'après P. Contamine (« Le château dans les *Chroniques* de Jean Froissart », ..., 1998, p. 100).

16. ADI, B 4363, Les Avenières (Isère), 5 octobre 1418. Les comptes sont particulièrement fournis entre 1417 et 1419 (ADI, 9 B 30 bis).

17. ADI, B 4360 et 7 B 25.

emportent à leur départ. Les autres armes appartiennent au dauphin et le châtelain doit les remettre à son successeur – ce qui motive la rédaction des inventaires¹⁸. D'une manière générale, l'état des armes est déplorable : la plupart sont jugées incomplètes, de mauvaise qualité, quand elles ne sont pas dites « antiques ». Ainsi, l'inventaire du palais delphinal d'Embrun effectué en 1390, recense vingt-et-une caisses de viretons¹⁹ et huit arbalètes à pied mais aussi deux grosses arbalètes à tour « sans cordes » et trois baudriers d'arbalètes dont « un seul est complet »²⁰. La situation est encore plus préoccupante au château de Mentoulles (Italie) où toutes les arbalètes sont incomplètes d'après l'inventaire de 1411 : une grosse arbalète avec une « mauvaise » corde ; huit arbalètes sans noix, sans cordes, dont une n'a plus de clé. De plus, le châtelain constate que dans les trois caisses de viretons, plusieurs pièces sont démunies de leur pointe de fer – il compte cependant quelques fers à part qui s'ajustent peut-être sur ces viretons²¹. Cette situation déplorable ressort également des constatations opérées dans les châteaux provençaux : au château de Vitrolles (Hautes-Alpes), on ne compte que quatre guisarmes en fer²², un pavois, une « mauvaise » cervelière²³ et quatre cuirasses « de peu de valeur », en 1377²⁴.

On peut comparer ces informations avec celles contenues dans un inventaire après décès, celui de Guillaume d'Embrun, coseigneur de Savines et de Crots, réalisé en 1361. Le notaire inventorie pêle-mêle des armures (7 plates, 11 casques « anciens », 2 cervelières, 1 barbute

18. ADI, 8 B 644, f 30 v°, compte de la châtelainie de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369) : *reddat dicta arneysia quando dimittet dicta castra*.

19. Le vireton, projectile de l'arbalète, est composé d'un fer pyramidal.

20. ADI, B 4360, f 9, 28 novembre 1390. Voir aussi le château de Bois-des-Ayes (Italie) : 5 arbalètes dont 3 sans noix, 1 sans clef, toutes avec « de mauvaises cordes » (ADI, B 4361, f 8 v°, 31 mai 1411).

21. ADI, B 4361, f 8, 30 mai 1411. Il est fréquent de conserver ensemble des viretons « ferrés » et d'autres « déferrés » : « Item une caisse de viretons ferrez et deferrez », d'après E. Duprat, « Inventaire du château de Châteaurenard (16 avril 1427) », *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, 1913, p. 149.

22. La guisarme, composée d'une hampe munie d'un fer large et long, est essentiellement utilisée par les piétons pour trancher les jarrets des chevaux et désarçonner les cavaliers.

23. La cervelière se résume à une calotte de fer couvrant le crâne.

24. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (désormais ADBdR), B 181, ff 108-110, 1377-1378.

« ancienne »²⁵, 18 écus), des armes de choc (2 masses de guerre, 3 haches), des armes d'hast (19 lances ferrées dites « gayards », 4 guisarmes) et des armes de jet (13 arbalètes, des flèches, des carreaux, 2 tours). Complétant cet armement déjà très diversifié et en relativement bon état, Guillaume d'Embrun possède aussi des équipements pour ses chevaux (2 selles dont une grande pour les joutes, « une selle de guerre » trouvée dans sa maison d'Embrun et une protection de maille pour son cheval) – protections qui ne sont jamais citées dans les châteaux delphinaux²⁶. Ainsi, une première analyse montre de grandes disparités entre l'armement de la petite noblesse locale, parfois ancien mais diversifié, et celui des châtelains, plus traditionnel et souvent incomplet.

Les sources publiées sont de nature si diverse et d'époques si variées qu'une synthèse de ces données serait dénuée de sens. Ces sources n'ont pas été accompagnées d'apparat critique et seul un inventaire des biens de la maison de Sassenage (1400) a fait l'objet d'une publication en 1923²⁷. À ce jour, on ne connaît aucune publication de synthèse sur l'armement en Dauphiné. Dans sa thèse soutenue en 1971, V. Rey analyse les aménagements architecturaux liés au développement de l'artillerie depuis le début du xv^e siècle²⁸. Rappelons que l'artillerie, attestée dès 1326 d'après les registres de la commune de Florence, se développe à partir de 1339, particulièrement dans les grandes villes de Flandre et du Nord: son utilisation est signalée à la bataille de Crécy dans les *Chroniques* de Jean Froissart (1346)²⁹. En Dauphiné, les achats réguliers de poudre ne sont pas connus avant le début du xv^e siècle même si des

25. Casque utilisé principalement en Italie au xiv^e siècle.

26. ADHA, AC Marquisat de Savines, E 22, 19 mars 1361.

27. L. Royer, « Le mobilier des châteaux dauphinois en 1400, d'après un inventaire des biens de la Maison de Sassenage », *Bulletin de la société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, 1923, pp. 33-72. À titre de comparaison, voir mon étude sur « Le mobilier du château de La Bâtie-Neuve et du palais épiscopal de Gap en 1491 », *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 1998, pp. 75-102. Il y a seulement 2 canons de bombardes... dans la chapelle basse du palais épiscopal de Gap.

28. V. Rey, *L'architecture militaire en Dauphiné à la fin du Moyen Âge*, Paris, thèse de l'École nationale des Chartes, 1971, 141 et 327 p. S. Ducret poursuit cette réflexion dans son mémoire de maîtrise d'histoire: *Mobilier et armement dans les châteaux delphinaux aux xiv^e et xv^e siècles*, dir. H. Falque-Vert, Université Grenoble II, 1995, 180 p.

29. C. Gaier, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bibliothèque du Moyen Âge n° 5, Bruxelles, De Boeck Université, 1995, p. 186.

acquisitions ponctuelles de poudre et de boulets égrènent les comptes des châtelainies bien avant cette date. Quant aux canons et aux bombardelles³⁰, ils ne se rencontrent pas dans les villes avant 1418.

Les monographies archéologiques incluent quelquefois un chapitre sur la question de l'armement au détour d'un conflit ou d'un siège ayant spécialement touché le château objet de l'étude. C'est le cas du siège du château de La Perrière, en 1333, dont le souvenir est conservé grâce à deux récits, notamment la *Chronique de Jean Servion* rédigée au xv^e siècle. Cette chronique décrit, après la mort du dauphin Guignes VIII, la prise du château miné par les Dauphinois, le refuge des Savoyards dans le donjon que les Dauphinois parviennent à incendier. La seule réponse des Savoyards assiégés depuis la tour où ils se sont retirés est le jet de pierres... de construction qu'ils récupèrent *in situ* ! Il est étonnant de constater l'absence de recours aux armes offensives même si les sondages archéologiques ont mis au jour deux boulets en pierres³¹. Les récits de sièges sont rares et peu d'entre eux ont marqué les mémoires. Aussi, le mobilier archéologique en relation avec les sièges et les attaques peut s'avérer être une information importante même en l'absence de récit précis. C'est le cas au château de Lazer, fief de l'évêque de Gap, occupé par les bandes armées du capitaine Guillaume de Camisard pendant près de six mois (20 novembre 1391-mai 1392), et utilisé comme repaire pour le pillage du reste de la région. En avril 1392, Guillaume de Mévouillon, seigneur de Ribiers et d'Arzeliers, offre 1 250 florins pour la libération de Lazer³². En mai, l'un des chefs resté à Lazer accorde une trêve moyennant un ravitaillement offert à ses hommes et, après avoir reçu une rançon de 1 000 francs, il se retire de Lazer, restituant ainsi le *castrum* à l'évêque de Gap³³. Dans

30. La bombardelle, un canon semi-portatif, était posée sur le sol au moyen d'une fourche.
31. M. Colardelle, J.-P. Moyné et E. Verdel, « La prise du château de La Perrière, épisode de la guerre delphino-savoyarde (1333) », *Château-Gaillard*, t. XIX, Caen, 2000, pp. 27-32. D'après la *Chronique de Jean Servion*, « ceux du dongion gettoyent pierres de faitz quilz prenoyent de la tour mesmes ».
32. Guillaume de Mévouillon, seigneur de Ribiers et baron d'Arzeliers, écuyer du duc d'Anjou (1382) puis sénéchal de Beaucaire, participe aux sièges de Pont-Saint-Esprit, d'Aigues-Mortes, de Béziers et de Sommières (1420-1421), d'après E. Maignien, *Faits et gestes de Guillaume de Mévouillon, publiés d'après un manuscrit original*, Grenoble, 1897, p. 10.
33. U. Chevalier, « Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné (1248-1483) », *Bulletin de la société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, Montbéliard, t. VI, 1874, p. 216 (10 janvier 1392).

cet exemple, aucun récit de siège n'est attaché à la libération du château mais on a trouvé sur le site de nombreux carreaux d'arbalètes – et encore, les fouilles n'ont-elles pas touché les abords du château³⁴. Dans le secteur ouest du village – à vocation de stockage et d'artisanat – des pointes de lance et d'autres objets métalliques, enfouis dans des silos, étaient sans doute destinés à être refondus dans un atelier de forgeron proche, à l'intérieur du village³⁵.

Les sources archéologiques

C'est à un vaste inventaire des armes trouvées en fouilles – mais aussi des objets métalliques dont on ignore la fonction jusqu'à leur restauration – qu'il faut s'atteler. Pour le Dauphiné, on a d'abord relevé dans le corpus des « constructions et habitats fortifiés », tous les sites où des armes ont été mises au jour depuis une trentaine d'années. Deux sources ont été étudiées : les *Chroniques des fouilles médiévales* parues dans *Archéologie médiévale*, de 1971 à 2001, et celles de la revue *Évocations* (collection de « La Pierre et l'Écrit »), depuis 1971 également. Ce travail a été facilité puisque les sites mentionnés ont pratiquement tous fait l'objet de publications incluant l'étude du mobilier.

Parmi ces fouilles figure celle de l'habitat de Colletière à Charavines (Isère), datant du XI^e siècle. Comme dans la plupart des sites castraux contemporains, les javelots, les arcs et les arbalètes sont indifféremment employés comme armes de chasse ou de guerre. Les objets en métal sont constitués par une quinzaine de carreaux d'arbalète pyramidaux, à douille, une noix d'arbalète en os, des pointes de javelots, une seule pointe de flèche, quelques hampes de flèches en frêne et des éléments d'épée. Il y a aussi quelques pièces originales comme cet arc entier en if, de modeste dimension (L: 98 cm), ou cette hache dont la forme du

34. Les fouilles de Lazer (1989-1993) dirigées par I. Ganet, n'ont pas été publiées à ce jour. On a utilisé les rapports de fouilles annuels.

35. En plus de l'atelier du forgeron, une forge a été mise au jour au sud-est du village, dans la zone basse et à proximité du rempart, à une cinquantaine de mètres de l'atelier. La polyvalence des forges villageoises, notamment celle de Lazer, par rapport aux forges minières, est indéniable (M.-C. Bailly-Maître, « Forges villageoises, forges minières : étude comparée », *L'artisan au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des 19^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 5-7 septembre 1997), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, pp. 203-218.

fer ne convient qu'à une arme. Lors des fouilles menées entre 1996 et 1999, de nouvelles armes et des accessoires d'équitation ont encore été mis au jour au nord du site, notamment un talon de lance en frêne avec une virole et une pointe en fer, des fers de lances, encore des carreaux d'arbalètes, des hampes de trait ainsi qu'une détente d'arbalète et une javeline; enfin, des clous de fers à chevaux, des éperons, des mors et des décors de harnais. En 2000, la découverte d'un fer de javelot dont la pointe n'était pas achevée, tendrait à prouver que certaines armes étaient fabriquées *in situ*³⁶. Le frêne, en raison de sa résistance et de son élasticité, a servi pour fabriquer les hampes de flèches et les carreaux d'arbalètes³⁷. On n'a pas trouvé de cotte de mailles à Charavines (un seul petit anneau), sans doute parce qu'elles étaient récupérées, mais surtout parce qu'elles devaient être rares, car peu utiles contre un armement léger.

Les fouilles pluriannuelles engagées au château de Brandes-en-Oisans (Huez), par M.-C. Bailly-Maître et J. Bruno-Dupraz, sont également emblématiques: plusieurs fragments de trompes d'appel ont été dégagés dans les sondages réalisés dans le fossé annulaire du château, en 1980. La plate-forme aménagée, chemisée, a été entièrement fouillée mais les archéologues y ont seulement trouvé une pointe de flèche, « oubliée » dans une faille du rocher. C'est dire que les résultats sont positifs, alors même qu'aucun sol d'occupation n'a pu être dégagé sur la plate-forme de ce château cité en 1261. Dans le village, on dénombre des pièces d'armes de jet – seulement deux pointes de flèches et un carreau d'arbalète du xiv^e siècle – mais, fait nouveau, aussi des armes à main: une demi-garde de dague, les fragments de fourreaux de poignards et une hache³⁸.

En Haut-Dauphiné, les fouilles de châteaux sont rares et anciennes: la tour de Faudon, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Gap,

36. C. Mazard, « Chronique des fouilles... », *Évocations*, 1991, p. 231; 1998-1999, p. 197; « Chronique des fouilles... », *Archéologie médiévale*, 1996, t. xxvi, p. 278; 1999, t. xxix, p. 325; 2000-2001, t. xxx-xxxi, p. 292 et p 449.

37. M. Colardelle et E. Verdel (dir.), *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir au x^e siècle*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Documents d'archéologie française n° 40, 1993, p. 81, p 169, p 214 et p 253.

38. M.-C. Bailly-Maître et J. Bruno-Dupraz, *Brandes-en-Oisans. La mine d'argent des Dauphins (xii^e-xiv^e siècles)*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes n° 9, 1994, p. 107.

a été fouillée à la fin du XIX^e siècle³⁹. Cette tour a été construite à la fin du XII^e siècle par les bailes du comte de Forcalquier et détruite (incendiée?) avant 1209, sur ordre de l'évêque de Gap. La tour quadrangulaire, de petites dimensions (3,80 m de côté à l'intérieur) est protégée par une chemise (57 m²), elle-même entourée par une muraille (458 m²). Un fer de lance, émoussé, et une pointe de flèche en fer, ont été trouvés contre le mur d'enceinte, précisément entre le donjon et la chemise.

Enfin, un regard sur les bourgs castraux provençaux montre la présence quasi systématique d'armes dans les fouilles et la prééminence, parmi celles-ci, des projectiles d'armes de jet. À Rougiers (Var), certaines armes à main pouvaient être utilisées uniquement pour la chasse comme ce fut certainement le cas d'un fer de lance, « arme légère, peut-être destinée davantage au prestige ou à la chasse qu'à de véritables combats » et d'un fer d'épieu, à rattacher au contexte pastoral (fin du XIV^e siècle). Parmi les armes de jet, l'arbalète est utilisée depuis la fin du XIII^e siècle comme l'attestent les nombreux carreaux, deux crochets d'arbalètes et deux noix mis au jour dans le village. La nature de ces projectiles tend à prouver le faible nombre d'archers chargés de la garde, alors que les arbalètes, même si leur usage est plus délicat, s'avèrent très efficaces en défense⁴⁰.

Dans la plupart des fouilles citées jusqu'à présent, l'arme est un objet marqueur de progrès technique, particulièrement de l'artisanat du bois et du métal. Le premier intérêt de l'arme trouvée en fouille est évidemment de qualifier le degré d'armement des populations, soit attaquants, soit défenseurs. L'arme est généralement laissée après un épisode guerrier, une bataille. Cette lapalissade voudrait dire que les châteaux qui ont été attaqués doivent présenter une quantité d'armes suffisamment importante. Cela pourrait être vrai pour les projectiles encore que ceux-ci ont pu être perdus par les occupants. L'étude systématique de l'état d'usure de ces pièces métalliques contribuerait sans doute à répondre à cette question. L'épisode guerrier est donc généralement suivi du dépôt sur le lieu de bataille de projectiles d'armes, mais il occulte d'autres

39. G. de Manteyer, « Les fouilles de Faudon », *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 1908, pp. 129-200.

40. G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, CNRS, publication de l'URA, n° 6, 1980, p. 438.

informations soit par l'incendie, soit par le pillage des soldats⁴¹. En Dauphiné, les traces d'incendie liées avec certitude aux incursions des routiers à la fin du xiv^e siècle sont rares, mais elles concernent des sites importants comme le château d'Albon (Drôme), berceau de la principauté territoriale du Dauphiné, partiellement détruit avant 1406⁴². L'incendie, loin d'être systématiquement accidentel, est parfois encouragé par les autorités afin que les châteaux indéfendables ne soient pas réoccupés par les routiers. C'est le cas du château de Brianson (*cf. supra*) pour lequel le conseil de Sisteron exige que les bandes de routiers qui l'ont occupé pendant l'hiver 1392-1393, l'incendient après leur départ⁴³. Aussi, l'incendie mis en évidence en fouille ne suffit pas à attester un épisode guerrier; son origine peut-être diverse.

Au-delà des résultats positifs ci-dessus énoncés, bien des fouilles de châteaux et de bourgs castraux n'ont livré aucun armement. Ceci s'explique, d'une part, parce que les éléments métalliques sont quelquefois difficilement identifiables avant leur restauration et que les fouilles réalisées dans ces châteaux – préventives ou programmées – ne sont jamais que des sondages ponctuels. D'autre part, le site doit avoir été occupé en permanence – pas forcément de manière durable – pour être marqué par ces *artefacts*. La motte du *Châtelard* de Chirens, à proximité du village de Charavines, a ainsi été fréquentée épisodiquement au xi^e siècle et les armes y sont des pièces anecdotiques⁴⁴. Il en est de même du « Fort des Sarrazins » situé à Montaud (Isère): la plate-forme de cette motte et ses fossés n'ont livré aucun matériel, preuve que le site a été occupé peu de temps⁴⁵. Enfin, dernier facteur pouvant expli-

41. J.-M. Pesez (dir.), *Brucato. Histoire et archéologie d'un habitat médiéval en Sicile*, École française de Rome n° 78, 1984, 828 p.; J.-M. Pesez et F. Piponnier, « Les traces matérielles de la guerre sur un site archéologique », *Castrum 3. Guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Actes du colloque de Madrid (24-27 novembre 1985)*, Madrid, École française de Rome n° 105-Casa de Velasquez n° 12, 1988, p. 15.

42. J.-M. Poisson, « Albon (Drôme). Château des comtes », *Archéologie médiévale*, 2001, t. xxx-xxxI, p. 435.

43. E. de Laplane, *Histoire de Sisteron...*, 1843, t. I, p. 213, 9 février 1393.

44. M. Colardelle et C. Mazard, « Les mottes castrales et l'évolution des pouvoirs dans les Alpes du Nord. Aux origines de la seigneurie », *Château-Gaillard*, t. XI, 1983; « Chronique des fouilles... », *Archéologie médiévale*, 1984, t. XIV, p. 346. Les objets métalliques sont constitués de clous de fers à chevaux (90 %) et seulement 1 pointe de flèche et 2 carreaux d'arbalète mis au jour dans la basse-cour.

45. C. Mazard, « Chronique des fouilles... », *Évocations*, 1990, p. 253.

quer la rareté, voire l'absence d'armes décelées en fouilles, la récupération quasi systématique du métal afin d'être reforgé (*cf. supra* à Lazer), privant ainsi l'archéologue d'informations matérielles précieuses; sans compter l'attachement manifesté par chaque soldat envers son matériel, particulièrement s'il est de valeur (par exemple, une épée).

Dans l'ensemble des fouilles évoquées jusqu'ici – elles sont exemplaires mais peu nombreuses pour établir un véritable corpus – deux éléments sont constants: tout d'abord, des pièces d'armement ont été trouvées dans tous les types de fortifications traditionnelles (habitats fortifiés, mottes et fortifications de terre, châteaux), quelles que soient les méthodes d'investigation. La seconde remarque tient aux armes qui ont été retrouvées: ce sont des armes d'hast et des armes de jet révélées par les carreaux d'arbalètes, les pointes de flèches, quelques pointes de lances – matériel traditionnel des cavaliers dont les fouilles de Charavines et des Grands Roseaux ont montré l'importance.

La fabrication et l'approvisionnement

En Haut-Dauphiné, les sources relatives à la fabrication des armes ne sont guère antérieures au milieu du *xiv^e* siècle. Cette fabrication relève tout autant d'une affaire de généralistes que de spécialistes. Il n'y a guère que dans les grandes villes, par exemple à Avignon, où se rencontrent des armuriers, des arbalétriers, des fourbisseurs et encore, ces artisans sont-ils rares⁴⁶. Beaucoup d'artisans de l'armement échappent à la documentation puisqu'ils sont seulement qualifiés d'ouvriers. En 1432, le trésorier de Gap paye un maître ouvrier gapençais pour la fabrication d'éperons et pour la préparation d'armes, mais on ignore s'il avait une spécialisation⁴⁷. Enfin, la réparation et l'entretien courant des armes incombent le plus souvent aux clients casernés dans les châteaux.

Plusieurs artisans interviennent conjointement pour assembler des engins de sièges: un *trabuc* (*virgam trabuqui*), engin à bascule muni d'une fronde en cuir, est ainsi acheminé d'Aix-en-Provence à Sisteron par la Durance, en 1373. Sur place, un cordonnier assemble les pièces de la fronde – la verge, plusieurs pièces en bois dont un morceau en

46. B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon...*, 1962, p. 604.

47. AC Gap, BB 6, 20 juillet 1432, f 12 v°: *qui fecit speronos et aptus est ad parandum arnestia* (5 florins).

chêne, certainement le socle de l'engin – tandis qu'un charpentier d'Aubignosc (Alpes-de-Haute-Provence) livre les garrots et les viretons⁴⁸. Autres artisans, les *fustiers* fabriquent les caisses de bois pour ranger et transporter les carreaux, ils préparent les pointes des carreaux d'arbalètes⁴⁹ et assemblent les tours pour tendre les grosses arbalètes⁵⁰ – tâches qu'exécutent également certains serruriers⁵¹. Dans leurs ateliers, les forgerons fabriquent haches et bombardelles⁵². Ils fournissent également les arbalètes d'acier alors que les arbalétriers, artisans spécialisés, font toutes sortes d'accessoires comme les arbriers et les différents modèles d'arbalètes. La fabrication des viretons, projectiles de l'arbalète, comprend trois grandes phases : la préparation des fers, elle-même, est coûteuse (20 florins le millier). Elle est suivie de l'empennage des fers (15 florins le millier); en 1418, ces deux opérations sont confiées à deux maîtres ouvriers et à un compagnon. Enfin, c'est un serrurier qui vend une meule en pierre pour aiguiser l'extrémité des fers de viretons⁵³.

Les armes à feu exigent une préparation technique encore plus coûteuse qui est assurée par les maîtres bombardiers, seuls artisans spécialisés cités avec les rares arbalétriers. L'un d'eux, Jean Riboust, conçoit 26 bombardes et 83 canons pour le seul château de La Côte-Saint-André (Isère) en 1418-1419 – travail pour lequel il ne reçoit pas moins de 600 livres⁵⁴. Ce « suréquipement » s'explique sans doute parce que le château est la résidence privilégiée des gouverneurs du Dauphiné pendant la guerre de Cent Ans : plusieurs sessions des États du Dauphiné s'y sont tenues. Par ailleurs, dans toutes les villes « frontalières », un maître des bombardes officie comme c'est le cas à Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) depuis 1375⁵⁵.

48. E. de Laplane, *Histoire de Sisteron...*, 1843, t. 1, p. 166.

49. ADI, 8 B 647, f 112, compte de la châtelainie d'Upaix (24 juin 1370-24 juin 1371).

50. ADI, 9 B 30 bis, f 53 v°, 1^{er} mai 1418-10 juin 1419.

51. ADI, 9 B 30 bis, f 7 v°, Baronnie, 1417 : achat de 100 carreaux à un serrurier d'Avignon et f 52, 1^{er} mai 1418-10 juin 1419 : achat de « XII machicolz de boix atendre arbalestres » à Hennequin Durlande, serrurier de Lyon.

52. ADI, 9 B 30 bis, f 170, 1418, Château-Queyras : achat de 6 haches à un forgeron de Venasque, dans le marquisat de Saluces, et ff 60 v°-61, 1418, Briançon : achat de 4 bombardelles à un forgeron de Grenoble.

53. ADI, 9 B 30 bis, ff 52 v°-53, 1^{er} mai 1418-10 juin 1419.

54. ADI, 9 B 30 bis, f 49, 1^{er} mai 1418-10 juin 1419.

55. E. de Laplane, *Histoire de Sisteron...*, 1843, t. 1, p. 195 : Jacques Fabre *magistro bombardarum*. Lors du siège de Pertuis (Vaucluse) par l'armée royale, en 1397, les

Une fois livrés au château, les canons sont montés sur des affûts. À Briançon, deux bombardelles sont ainsi enchâssées sur des chevalets d'une toise de long⁵⁶. On connaît les étapes de fabrication de la poudre noire d'après le récit du maître de l'artillerie Julien Bonjean au début du xv^e siècle. Dans un premier temps, Julien Bonjean achète des perches de saule pour faire le charbon. La poudre est ensuite broyée et passée dans un tamis par les ouvriers d'un apothicaire de Grenoble en présence de Guillaume Brachet, le maître des bombardes⁵⁷. Dans certains cas, des épiciers grenoblois vendent le salpêtre et le soufre au détail⁵⁸. Tributaire d'une technique encore hésitante, le maître des bombardes doit souvent essayer lui-même ses canons. Ainsi, le maître Jean Fouressier doit-il les tester de nuit : méthodiquement, il cale les pierres dans les canons avec de l'étoupe, fabrique de la poudre et emploie du charbon pour « échauffer le fer⁵⁹ ».

Ces quelques processus de fabrication des armes évoqués, considérons les principaux centres d'approvisionnement du Haut-Dauphiné. Avignon occupe une place privilégiée puisque les marchands vendent les types d'armes les plus courants⁶⁰. Au début du xv^e siècle, on y achète les armes destinées aux châteaux du Valentinois, du Diois et des Baronnies. En 1416, cette ville est même l'unique centre d'approvisionnement des châteaux du Valentinois et du Diois⁶¹. De même, en octobre 1417, le châtelain de Mirabel (Drôme) est commis pour approvisionner les vingt châteaux les plus exposés des Baronnies. Les armes sont transportées d'Avignon jusqu'à Nyons d'où elles sont ensuite réparties entre les châteaux. Après distribution, les armes restantes sont

syndics recrutent un maître bombardier qui fabrique les bombardes, les affûts et la poudre élaborée avec du salpêtre récupéré dans des caves de la ville (E. Sauze, « État de siège à Pertuis en 1397 », *Provence historique*, t. XLIV, fasc. 176, 1994, p. 147, d'après AC Pertuis, CC 68).

56. ADI, 9 B 30 bis, f 65 v°, 1418.

57. ADI, B 4363, ff 8 v°-9, compte de J. Bonjean, 26 juillet 1418 et 9 B 30 bis, f 200.

58. ADI, 9 B 30 bis, f 46, 1^{er} mai 1418-10 juin 1419.

59. ADI, B 4363, ff 11 v°-12, compte de J. Bonjean, 2 novembre 1418, et 9 B 30 bis, ff 203 r°/v° : « Item pour charbon à échauffer le fer pour fere traire les dites 20 bombardes. Item par ce qu'il fut de neccessité de fere traire XVIII des dessusdites bombardes de nuit, pour chandelles: 1 l. ».

60. Voir R. Brun, « Notes sur le commerce des armes à Avignon au xiv^e siècle », *Bibliothèque de l'École nationale des Chartes*, vol. 109, 1951, et G. Butaud, *Guerre et vie publique...*, 2001, t. II, p. 525.

61. ADI, 9 B 30 bis, f 74 v°.

acheminées par mules à la chambre de l'artillerie de Grenoble, en février 1419⁶².

Milan, Pignerol, Turin, Gênes, Genève, Lyon et Chambéry sont ensuite les villes les plus remarquables de ce commerce. La spécialité de Milan, depuis le XIII^e siècle, est la production d'armes défensives⁶³. Encore au début du XV^e siècle, le maître d'artillerie Julien Bonjean inventorie à Grenoble des pansières provenant de Milan⁶⁴. Les origines ne sont pas toujours connues avec précision: en 1380, le châtelain d'Embrun achète à un marchand vingt caisses de viretons « de Lombardie »⁶⁵.

En Piémont, les marchands d'armes produisent toutes sortes d'arbalètes en bois. D'après les sources écrites, Pignerol est le premier centre d'approvisionnement de Grenoble et de Briançon ainsi que des châteaux du Haut-Dauphiné. C'est à Briançon, par exemple, que les armures, les traits d'arbalètes et les javelots sont achetés et transportés jusqu'au château de Réotier en 1365⁶⁶. En 1418 et 1419, Albert Albert, vice-châtelain du Queyras, achète aux frères Ambroise et Christophe Rostaing, armuriers de Pignerol, des cuirasses couvertes de peaux neuves, des bassinets à visière vernis, des targes et le salpêtre nécessaire à préparer la poudre. À Chieri (province de Turin), il achète également huit arbalètes (4 à girelle, 1 à tour et les 3 autres à pied) ainsi que les pièces détachées nécessaires, les girelles et les crocs. À Ville-Franche (prov. de Turin), un maître [bombardier] lui vend deux bombardes qui sont plus grosses et donc plus chères que celles prévues par le châtelain. Enfin, dans le marquisat de Saluces, il achète douze lances et une trompe d'appel à Saint-Front (prov. de Coni), et six

62. ADI, 9 B 30 bis, ff 2-44 et f 183, recette de l'artillerie faite à Grenoble par J. Bonjean, 27 octobre 1417: 110 arbalètes d'acier et 110 arbriers, 14 arbalètes à girelle, 6 arbalètes à jambe, 66000 carreaux, 80 tours, 160 cordes et 19500 baguettes de bois (*virga*) pour faire 39000 viretons.

63. H. Dubois, *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen Âge (vers 1280-vers 1430)*, Paris, publications de la Sorbonne, Imprimerie nationale, 1976, p. 491.

64. ADI, 9 B 30 bis, f 196 v°, recette de l'artillerie faite à Grenoble par J. Bonjean, 1419.

65. ADI, 8 B 653, ff 157 r°/v°, compte du bailliage de l'Embrunais (24 juin 1380-24 juin 1381).

66. ADI, 8 B 642, ff 12 v°-13, compte des bailliages du Briançonnais et de l'Embrunais (22 novembre 1365-11 février 1367): 1250 viretons complets fabriqués à Briançon et à Pignerol, 2 haubergeons, 2 chapeaux de fer, 2 paires de gantelets, 2 gorgerins, 2 bassinets-haubergeons, 2 armures et 6 javelots de Pignerol.

haches, à un forgeron de Venasque (prov. de Coni)⁶⁷. Ambroise Rostaing est un armurier réputé puisqu'il fournit également les armes défensives et offensives des châteaux de Bramafan (Italie) et de Briançon. Pour ce dernier, la poudre noire composée de salpêtre et de soufre est achetée plus près – à Bardonnèche (prov. de Turin)⁶⁸. Évidemment, les artisans des villages voisins exercent autour de Pignerol: en 1362, le châtelain du Valcluson n'hésite pas à envoyer un homme jusqu'à *Bagnolo Piemonte* (prov. de Coni, à 20 km au sud de Pignerol) pour acheter du poison et le ramener au château de Mentoulles⁶⁹. Beaucoup plus secondaire est le rôle de la ville de Gênes en Ligurie⁷⁰. Néanmoins, c'est un centre de production des arbalètes et des viretons et, d'une manière générale, de tout l'équipement de l'arbalétrier: arbalètes en bois et en acier, viretons, pavois et rondaches⁷¹. En 1368, le châtelain de Château-Queyras et de Château-Dauphin achète 500 carreaux d'arbalètes de Gênes pour la défense de Château-Dauphin et de La Bâtie-du-Pont (Italie), au prix de 7 florins⁷².

Enfin, plus au nord, les maîtres de l'artillerie et les négociants qui les représentent, s'approvisionnent jusqu'à Genève⁷³, Lyon, Chambéry et

-
67. ADI, 9 B 30 bis, ff 169-170 v°, inventaire des armes à Château-Queyras, 1418.
68. Bramafan [8 août-15 décembre 1418], ADI, 9 B 30 bis, f 60 et ff 62 v°-63: 4 cuirasses, 4 salades, 4 salades avec visière, 4 rondaches et 4 targes, 4 caisses de viretons; Briançon, 8 août 1418, ff 60 v°-65 v°: 16 cuirasses et 16 bassinets à visière, 5 targes, 5 rondaches et 5 pavois.
69. ADI, 8 B 638, f 18, compte de la châtellenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364): « Item pro uno corneto pleno de tosito empto apud Bagnolium pro provisione castri et pro nuncio qui ipsum ivit quesitum: IIII fl. dy. ». Ce poison est-il destiné à garnir les projectiles d'arbalètes?
70. J. Heers, *Gênes au xv^e siècle. Activité économique et problèmes sociaux*, Paris, 1961.
71. D. Chaubet, « Le comte de Savoie chef de guerre d'après les chroniques savoyardes médiévales », *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire (xiii^e-xx^e siècles)*, Actes du 36^e Congrès des sociétés savantes de la Savoie, Montmélian (1996), Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Mémoires et documents, t. c, 1998, p. 14. ADI, 9 B 30 bis, ff 178 v°-192 v°, recette de l'artillerie faite à Grenoble par J. Bonjean, 15-16 juillet 1418 (99 arbalètes); 5 janvier 1419-30 avril 1420 (8 caisses de viretons à girelle), et B 4363, 16 janvier 1420: 100 targes et 200 rondaches de Gênes et du Piémont.
72. ADI, 8 B 644, f 30 v°, compte des châtellenies de Château-Queyras et de Château-Dauphin (6 novembre 1367-4 mai 1369).
73. J.-F. Bergier, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, 1963, et H. Dubois, *Les foires de Chalon...*, 1976, p. 363.

Thonon⁷⁴. La foire de Saint-Pierre-et-Paul (29 juin), à Genève, est réputée puisqu'un marchand de Grenoble y achète un lot d'armes et d'armures pour le trésorier Jean de La Barre, en 1418 : sept arbalètes en bois, deux tours à tendre les arbalètes, deux girelles de fer, un baudrier et un *tiribaudrier*, des cordes, vingt-quatre livres de salpêtre et huit bombardes⁷⁵. En 1418, le trésorier du Dauphiné achète soixante fers de lance à un marchand du diocèse de Lyon qui est le centre de production de référence pour les armes d'hast⁷⁶. La même année, un charretier de Grenoble livre cent trente-cinq haches provenant de Lyon, dont dix-huit sont destinées au château de Briançon⁷⁷.

Gap n'est qu'un centre d'appoint ponctuel dans le commerce des armes. En 1394, le conseil de Sisteron s'y approvisionne en poudre noire⁷⁸. Dans cette ville, seuls quelques artisans spécialisés fournissent des pièces détachées. En 1418, deux d'entre eux, Antoine de Savoie, parcheminier et Henri Boulard, escarcellier, vendent au maître de l'artillerie Julien Bonjean une cinquantaine de *tiribaudriers* sans crocs ni courroies, utilisés pour armer les arbalètes⁷⁹. L'absence d'un véritable commerce des armes et d'ateliers de fabrication à Gap est compensée par la présence à proximité de centres d'approvisionnement en matières premières, notamment du bois et du minerai de fer. Dans la vallée du Buëch, on trouve les réserves de bois nécessaires pour fabriquer les machines de guerre – à la grande désolation du dauphin qui doit protéger le domaine exploité par les chartreux de Durbon et ce, dès le milieu du XIII^e siècle⁸⁰. De même, les armes circulent dans les hautes vallées

74. 2 arbalètes à tour, 5 à tillole, 2 caisses des viretons emplumés et du soufre, achetés à Chambéry (Savoie), d'après ADI, 9 B 30 bis, f 180 v°, 18 juillet 1418; 17 arbalètes pour le château de Briançon, achetées à Thonon (Haute-Savoie), d'après ADI, 9 B 30 bis, ff 60 v°-65 v°, 8 août 1418.

75. ADI, 9 B 30 bis, ff 49 v°-50, 1^{er} mai 1418-10 juin 1419.

76. M. Brésard, *Les foires de Lyon aux xv^e et xv^e siècles*, Paris, 1914 et H. Dubois, *Les foires de Chalon...*, 1976, p. 172.

77. ADI, 9 B 30 bis, f 49, 1^{er} mai 1418-10 juin 1419.

78. E. de Laplane, *Histoire de Sisteron...*, 1843, t. I, p. 216, 12 août 1394.

79. ADI, B 4363, 10 et 17 août 1418; 9 B 30 bis, f 52 v°, 1^{er} mai 1418-10 juin 1419. Le *tiribaudrier* est le « baudrier de l'arbalétrier ou croc fixé à ce baudrier [et] qui servait à tendre l'arbalète » d'après L. Royer, « Le mobilier des châteaux dauphinois... », 1923, p. 71.

80. P. Guillaume, *Chartes de Durbon, quatrième monastère de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap*, Montreuil-sur-Mer, 1893, charte n° 820, 1250.

briançonnaises et le péage du marché d'Abriès mentionne davantage, en 1265, les arcs, les arbalètes, les lances, les casques et les boucliers que l'outillage agricole⁸¹. Cependant, même à Briançon, le trafic d'armes est anecdotique comme le révèle le journal des péages en 1368-1369: quatre charges de lances, soit à peine 0,17 % du total des marchandises transportées⁸²! En 1438, s'ajoutent à ce trafic « les épées, les harnais et autres ferrailles » provenant de Milan⁸³.

On l'a vu, le bassin d'approvisionnement des armes du Haut-Dauphiné est très large: il s'étend d'Avignon à Genève et à Lyon. Afin d'évaluer le plus exactement le coût du transport de ces armes, il faudrait tenir compte de deux paramètres: les distances et les quantités d'armes transportées. Si l'on peut pondérer une distance d'après l'itinéraire retenu, en revanche, la quantité de charges d'armes n'est jamais indiquée par les sources écrites: cette variable fait donc systématiquement défaut. Quand la destination n'est pas trop éloignée, les syndics n'hésitent pas à négocier eux-mêmes les achats et à assurer le convoi. C'est le cas en 1344 quand les syndics de Briançon se rendent à Pignerol (Italie) pendant sept jours puis, de retour à Briançon, font bénir les nouvelles armes⁸⁴. Au-delà de certaines distances, le transport s'effectue par étapes. En 1418, le châtelain de Briançon suit ainsi plusieurs chargements d'armes: un charretier transporte deux caisses remplies de dix-huit arbalètes, de Thonon (Haute-Savoie) à Genève. Puis ce chargement est acheminé de Genève à Briançon par un marchand de Vizille. Enfin, un muletier livre quatre bombardelles, dix-huit haches et neuf baudriers, de Grenoble à Briançon⁸⁵. Un dernier

81. H. Falque-Vert, *Les hommes et la montagne en Dauphiné au XIII^e siècle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, « La Pierre et l'Écrit », 1997, p. 114, d'après ADI, B 3699, f 10 v^o, ff 45 r^o/v^o; B 3700, f 63 v^o et B 2992, f 382: « Pour quelqu'un portant des arcs ou arbalètes ou lances ou casques, à partir de la douzaine et au-delà: un de ces produits. Pour les boucliers: rien ».

82. R. Chanaud, « Le mouvement du trafic transalpin d'après un journal du péage de Briançon (1368-1369) », *Économies et sociétés dans le Dauphiné médiéval, Actes du 108^e Congrès national des sociétés savantes (Grenoble, 1983)*, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, Paris, CTHS, 1984, p. 108.

83. ADI, B 4635, f 2: « a mulis portantibus ferratalias, arnesios, enses et merceriam mediolanenses: III tur. et pro leyda IIII d. ». *Arnesium* (sg., n.) désigne une armure, d'après É. Sauze, « La vie de château... », 1984, p. 45, alors que les *arnesia* (pl., n.) définissent l'équipement militaire, les armes en général, d'après P. Aimès, *Lexique archivistique des Hautes-Alpes*, Gap, 1965, p 17.

84. AC Briançon, CC 1, f 4.

85. ADI, 9 B 30 bis, ff 62 r^o/v^o, 8 août 1418.

exemple plus approfondi montre comment se répartissent les dépenses entre le coût des armes et leur transport. En 1418, à Château-Queyras, le transport, les péages et les vacations du vice-châtelain (72 florins et 8 gros) s'ajoutent au seul coût des armes (152 florins et 8 gros) qu'il achète en Piémont, c'est-à-dire 32,3 % de la dépense totale⁸⁶.

La montre de la chevauchée levée à la suite du passage de routiers dans la vallée de la Durance en 1368, permet également d'évaluer le coût des armes transportées par les clients⁸⁷. L'un d'eux, Guillaume Chaix, participe à la première chevauchée au Bois-des-Ayes (Italie), du 2 au 4 mars 1368, puis il accompagne pendant quatre jours la seconde chevauchée où il n'est payé que pour acheminer les armes⁸⁸. Or, déjà en 1354, cet homme était spécialement affecté au transport des armes lors de la chevauchée de Villar-d'Arêne⁸⁹. À chaque intervention des clients présents à Embrun à partir du 14 septembre 1368, les armes sont transportées par des mules ou des chevaux de somme. Ces frais, à cause de la distance qui sépare Briançon d'Embrun, représentent alors 16 % du total des dépenses (4 florins).

En conclusion, malgré les coûts de transport qui peuvent s'avérer importants, l'éloignement des centres de production ne constitue pas une entrave aux expéditions entreprises par les syndics, par le châtelain, voire par un négociant qui représente le maître de l'artillerie de Grenoble au début du xv^e siècle. La nécessité de munir les châteaux du Briançonnais est telle que les frais de transport, bien que majeurs, sont supportés par les officiers du dauphin qui doivent s'approvisionner pour cela hors des châtelainies, en Piémont, en Savoie et à Grenoble.

86. ADI, 9 B 30 bis, ff 168-174, 19 juin 1418. Ces frais se répartissent ainsi: 16 gros (transport des lances depuis Saint-Front); 16 gros (transport des bombardes et des haches depuis Luserne); 2 florins (transport des arbalètes depuis Chieri); 8 florins (transport et péage des targes, des bassinets, des cuirasses, du salpêtre et des haches, depuis Pignerol, avec 3 mules pendant 4 jours); 60 florins (vacations du vice-châtelain et du notaire qui sont allés en Piémont du 29 octobre au 5 décembre 1418, avec 2 chevaux, pour acheter les armes).

87. Au sujet des routiers provençaux réunis en une compagnie dite de Saint-Georges, voir ma thèse: *Guerre et insécurité...*, 2002.

88. AC Briançon, CC 3, ff 1 r^o/v^o, 1368. Sur le chemin de Briançon au Bois-des-Ayes, un habitant de Bellin vient en aide à Guillaume Chaix pour rechercher des armes tombées accidentellement au fond d'un lac!

89. AC Briançon, CC 1, pièce 2, 1354-1355.

La conservation et la réparation des armes

Dans les châteaux delphinaux, les armes doivent être protégées essentiellement contre l'humidité. Aussi, des salles sont spécialement affectées au rangement dans les châteaux de Bramafan (Italie)⁹⁰, de Briançon et de Château-Queyras. À Briançon, une pièce est aménagée dans la grande tour du château pour disposer les armes neuves. En 1418, un charpentier y réalise de nombreuses installations afin de suspendre les arbalètes, les lances, les pavois, les cuirasses et les bassinets, sur des crochets et des râteliers⁹¹. En 1422, les armes achetées par le châtelain Albert Albert sont entreposées dans la grande tour à Château-Queyras. Afin d'éviter l'intrusion des rats, la porte de la chambre est refaite et doublée avec des planches en mélèze et les armes sont maintenues au sec dans une nouvelle armoire en bois⁹².

Il n'y a pas de véritables arsenaux dans les villes du Dauphiné, à l'exception de Grenoble où la chambre de l'artillerie est nettoyée avant la livraison de nouvelles armes⁹³. En 1418, Julien Bonjean entreprend même une opération de dératisation radicale : les perches et les cordes avec lesquelles sont accrochées les arbalètes et les cuirasses sont recouvertes d'une solution à base de genièvre et l'on prépare de la mort-aux-rats avec de la graisse, du fromage et de la poix⁹⁴ ! À Gap, en 1432, les armes sont temporairement entreposées dans la maison d'un particulier chez qui elles ont été malencontreusement exposées à la pluie⁹⁵.

La bonne conservation des armes repose également sur leur entretien courant assuré par les syndics – dans les villes –, par les châtelains et les gardes – dans les châteaux. À Briançon, ces réparations sont confiées au même habitant de la ville en 1352, 1353 et 1354 : Jaume Jaumier répare des armures, des gantelets, des manches et des bassinets pour les clients qui se rendent à la chevauchée de Villar-d'Arène⁹⁶. Comme la plupart des réparations doivent se résumer à de l'entretien

90. ADI, 8 B 662, f 239, 27 juin 1390 : *in camera armorum*.

91. ADI, 9 B 30 bis, ff 64 v°-65 v°, 1418 : 6 florins et 4 gros.

92. ADI, 9 B 30 bis, ff 171 r°/v°, 1422 : 5 florins.

93. ADI, B 4363, f 6 v°, compte de J. Bonjean, 21 juillet 1418.

94. ADI, B 4363, f 14, compte de J. Bonjean, 1419.

95. AC Gap, BB 5, f 7, février 1432.

96. AC Briançon, CC 1, pièce 2, 1352, 1353-1355.

usuel, ces opérations sont confiées aux ouvriers déjà présents sur les chantiers. En effet, Aymar de Salle qui participe à quelques travaux au château de Bois-des-Ayes (Italie) répare également les cinq arbalètes entreposées au château entre 1365 et 1367⁹⁷. *A contrario*, on n'hésite pas à engager un expert de *Perosa* pour réparer les arbalètes du château de Mentoulles (Italie) en 1362⁹⁸ – sans doute par souci de conserver le plus longtemps possible ces quelques armes. Enfin, une partie de la manutention incombe aux gardes et aux clients eux-mêmes⁹⁹ – ce que suggère la présence d'une meule pour aiguiser le fer et les épées inventoriées en 1336 à Château-Dauphin (Italie)¹⁰⁰.

Les autorités urbaines face à l'armement

Dans les villes, les achats d'armes ne font pas l'objet d'une programmation particulière et seraient plutôt effectués en fonction des besoins – ce qui ne veut pas dire pour autant que ces achats soient dénués d'organisation. L'exemple le plus édifiant de cette retenue des syndics est donné par la ville de Briançon au milieu du xiv^e siècle. D'après la Grande charte du Briançonnais consentie en 1343 par le dauphin, tous les soldats requis pour la chevauchée hors du bailliage du Briançonnais doivent être équipés d'armures *cum propointis, gorgeriis, bacignetis alberjonatis, chirothecis ferreis, platis seu alberjonis mallie competentibus, ense, cutello*. Or, ce sont justement les pièces qu'acquière les syndics de Briançon dès 1344 : pourpoints (6), cuirasses métalliques (16 paires), avant-bras (16 paires), gantelets de fer (22 paires), bassinets haubergeons (22), gorgerins (22), penons (11) et pavois (12)¹⁰¹. Un an seulement après son octroi, la charte est donc appliquée à la lettre par

97. ADI, 8 B 642, ff 14 r^o/v^o, compte du bailliage du Briançonnais (22 novembre 1365-11 février 1367).

98. *Perosa* Argentina, prov. Turin, circ. Pignerol, à 10 km au sud-est de Mentoulles. ADI, 8 B 638, f 18, compte de la châtellenie du Valcluson (7 janvier 1362-20 avril 1364).

99. Au château de Vaucluse (Fontaine-de-Vaucluse, cant. L'Isle-sur-la-Sorgue), on trouve « une petite plane pour faire des viretons » en 1414, d'après L.-H. Labande, « Inventaire du château de Vaucluse (1414) », *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, Paris, Champion, 1912, p. 61.

100. ADI, 8 B 30, f 81, 15 septembre 1336.

101. A. Fauché-Prunelle, *Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes Cottiennes-briançonnaises*, Grenoble, 1857, t. I, p. 354, d'après la grande charte du Briançonnais, 1343, art. 10, et AC Briançon, CC 1, pièce 1, ff 3 v^o-4, 1344.

les syndics. Mais, dans la plupart des cas, il est inutile de chercher dans ces achats une préparation à la guerre. En 1415, alors qu'ils sont menacés par l'intrusion des troupes du comte de Provence, les syndics de Gap n'effectuent pourtant aucune acquisition d'armes. Le 7 avril, ils envoient seulement des messagers à Sisteron pour savoir si le roi Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence, va bien traverser la région avec ses hommes d'armes. Le 15 juillet, l'évêque de Gap se rend également à Sisteron pour engager des négociations avec le sénéchal de Provence: la crise est évitée et le 6 août, la garde des portes de la ville est suspendue « puisque les gens de guerre se sont retirés¹⁰² ». Les comptes ne mentionnent donc pas l'achat d'armes; par contre, la préoccupation du renforcement des portes et des abords de la ville est manifeste cette année-là.

Les commandes « en gros » sont exceptionnelles et réservées aux villes. En mai 1424, les syndics de Gap achètent au marchand Philippe de Gressa, de Milan, 700 florins de cuirasses, de bracelets, de garde-bras devant résister aux traits d'arbalète. Ce sont donc essentiellement des armes défensives: des armures qui sont mises à l'épreuve et testées à la fin du mois de juillet. Beaucoup plus tard, en octobre, les syndics inspectent et inventorient les nouvelles armes¹⁰³.

Dans la plupart des villes, l'usage des armes est sérieusement réglementé, comme l'a montré M. Hébert à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) où, pour assurer la garde temporaire, tous les habitants sont contraints d'être armés¹⁰⁴. À Gap, au début du xiv^e siècle, l'évêque Geoffroi de Lincel interdit à toute personne de sortir

102. AC Gap, BB 3, 7 avril; 15 juillet et 6 août 1415. Le 31 août, paiement de Jean Sauret, syndic, pour la dépense faite par lui et par Gabriel de Bonne, notaire, lors de son ambassade (*ambeyscheria*) auprès du roi Louis (AC Gap, BB 3, 31 août 1415: 100 florins).

103. AC Gap, BB 4, 18 mai-26 octobre 1424.

104. M. Hébert, « Une population en armes: Manosque au xiv^e siècle », *Le combattant au Moyen Âge, Actes du 18^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Montpellier (1987)*, Paris, SHMES, Cid, 1991, pp. 215-226. Voir également l'incidence de l'armement sur la criminalité urbaine à Avignon et dans le Comtat, d'après J. Chiffolleau, *Les justices du pape. Délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au xiv^e siècle*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1984, p. 122.

de la ville en armes¹⁰⁵. Les syndics sont même condamnés parce que des Gapençais avaient enfreint ce règlement après les fêtes de l'Assomption (15 août 1302)¹⁰⁶. En mai 1378, les syndics se voient confier plusieurs prérogatives dans la gestion des affaires municipales par une charte accordée par l'évêque (59 articles). Responsables de la sûreté de la ville, ils sont tenus d'organiser la garde nocturne en mobilisant les habitants chaque fois que cela sera nécessaire¹⁰⁷. Ils doivent participer aux travaux de construction des remparts dont les habitants assurent le charroi des matériaux. Pourtant, cette charte ne réglemente toujours pas l'usage des armes mais oblige seulement les hommes de la cité à détenir des armes en nombre suffisant (art. 8).

Si l'usage des armes reste très réglementé, l'entraînement à leur maniement est encouragé par les autorités¹⁰⁸. Les jeux avec l'arc sont pratiqués près des remparts urbains où des affrontements sont organisés entre villes. C'est le cas en juillet 1431 quand les syndics de Sisteron invitent quatre nobles gapençais à participer aux jeux de l'arc et de balle (*pro ludendo ad arcum... pro ludendo ad palatam*)¹⁰⁹. Un an plus tard, en juin 1432, des joutes équestres sont organisées à Gap. Douze nobles du Dauphiné, provenant en particulier du Champsaur et du Rosanais, sont attendus dans la ville à partir du 1^{er} juin. Les lices sont aménagées dans les fossés entre la Porte Saint-Arey et Porte Colombe, à l'ouest de la ville. Des cabanes sont installées à proximité des lices, certainement pour accueillir les jouteurs. Un terrassier prépare le sol pour le jeu (*platea*), creuse deux canaux parallèles et de la même longueur que la

105. Voir également le règlement appliqué par le capitaine Jean Grinde à Grenoble (1428?), d'après U. Chevalier, « Choix de documents... », 1874, p. 289 : « Item quod nullus audeat de die vel de nocte incedere per presentem civitatem cum armis, sine licencia dicti capitanei, exceptis dictis officariis: sub pena predicta et amissionis arnesiorum ».

106. AC Gap, AA 2, 1^{er} février 1304 (n.s.).

107. AC Gap, AA 1, *Livre rouge de Gap*, art. 12, d'après P. Aimès, *Le livre rouge de Gap*, Gap, 1958, p. 20.

108. C'est le cas à Grenoble malgré le règlement précédent interdisant le port d'armes, sauf autorisation spéciale (1428?), d'après U. Chevalier, « Choix de documents... », 1874, p. 289 : « Item quod nullus sit ausus ludere ad aliquos ludos preter quam ad arcum, balistam et alia que deffensionem respiciunt: sub pena proxime dicta ».

109. AC Gap, BB 5, 21 juillet 1431 (2^e cahier), ff 3 v^o-4. Le jeu de pelote est condamné dans les rangs de la noblesse, d'après P. Contamine, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 175.

place. Le 6 juin, quatre hommes aménagent encore les lices (*pro faciando liceas sive plateam pro jostando*): ce sont des palissades en bois. Le déroulement des jeux n'est pas connu précisément puisque les syndics interrompent les dépenses à ce sujet jusqu'au 12 juillet. Pendant toute la période des jeux, le Gapençais Pierre Volator participe activement à la préparation des joutes: il décore la ville, prépare les lices et, à l'issue des jeux, il répare les barrières¹¹⁰. Les deux exemples précédents illustrent les deux fonctions allouées aux joutes en cette fin de Moyen Âge: c'est avant tout pour un entraînement à la guerre que s'affrontent les syndics de Gap et de Sisteron, alors qu'en se rendant à Gap en 1432, les nobles ne font que perpétuer un vieil usage devenu un jeu¹¹¹. Et cette survivance de la vie nobiliaire est d'autant plus exceptionnelle qu'en Dauphiné, les effectifs de nobles n'ont cessé de décroître entre 1340 et 1440¹¹².

Conclusion

L'arme médiévale apparaît d'abord comme un instrument de guerre – c'est la fonction intrinsèque de l'objet – mais aussi comme un objet symbolique, de parade, voire de jeu. D'après la documentation étudiée en Dauphiné, les hommes se sont munis d'armes défensives davantage que d'armes offensives, comme s'ils se préparaient à faire face à un coup de mains plutôt qu'à participer à un combat ou à une bataille sur des terres étrangères au Dauphiné. Bien que mal connu, l'armement des villageois est loin d'être négligeable comme le suggère le vol d'armes dont sont victimes quelques hommes de la vallée du Champsaur. Quand les routiers provençaux écument le Champsaur pendant l'hiver 1368, ils volent l'équipement personnel du seigneur François de Laye (1 bassin, 1 chapeau de fer, 1 cotte de fer, 1 gantelet, 2 pourpoints et des vêtements). Ils dérobent également les boucliers, les lances et les épées

110. AC Gap, BB 6, 7-8 juin 1432, ff 38 r°/v°.

111. Sur ces différentes acceptions, voir E. Gaucher, « Les joutes de Saint-Inglevert: perception et écriture d'un événement historique pendant la guerre de Cent Ans », *Le Moyen Âge*, 1996, t. CII, n° 2, p. 233.

112. R. Verdier, *Gentilshommes du sud du Dauphiné, XIV^e-XV^e siècles*, mémoire d'habilitation, Université de Lyon III, 1997; M. Parisse, « Le tournoi en France, des origines à la fin du XIII^e siècle », et P. Contamine, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », *Das ritterliche Turnier im Mittelalter*, Göttingen, éd. J. Fleckenstein, 1985, pp. 175-211, pp. 425-449.

des villageois et emportent tout ce qui peut servir d'armes à main : les épieux, les couteaux et même les outils (pic, houe, haches, plane et tenailles)¹¹³ ! Ne tuant aucun villageois, ils attaquent néanmoins l'un d'eux si violemment qu'il en perd « la raison, le pouvoir et la parole¹¹⁴ ».

Ce n'est pas le coût des armes neuves ou l'éloignement des centres d'approvisionnement qui constituent une entrave à la présence d'armes dans les châteaux delphinaux et dans les villes. On en veut pour preuve de n'avoir trouvé que vingt-deux pavois au palais delphinal de Grenoble, en 1385¹¹⁵. À La Côte-Saint-André où les gouverneurs du Dauphiné résidaient le plus souvent, il n'y en avait pas davantage. Aussi, la pauvreté numérique des armes est toute relative.

Quant à leur qualité, leur degré d'adaptation à l'attaque et à la défense suppose que les avancées technologiques sont assimilées par les hommes. Malgré l'apparition de l'artillerie dans les inventaires réalisés en 1418, les villes dauphinoises s'approvisionnent encore essentiellement en armes de jet. Le vice-châtelain de Briançon achète ainsi quatre bombardelles, des armes semi-portatives qui projettent des pierres de cinq à dix livres, mais il acquiert en même temps dix-huit arbalètes, neuf boudriers et deux tours¹¹⁶. Réalité qu'illustre parfaitement le martyre de saint Sébastien, fresque conservée dans l'église Saint-Étienne de Ville-Vallouise, et datée de la seconde moitié du XVI^e siècle, où est représenté à côté des archers un arbalétrier peinant à recharger son arme¹¹⁷.

Les performances techniques des armes, d'une part, et la poliorcétique, d'autre part, ne sont pas les seuls paramètres à prendre en compte dans l'étude de l'attaque et de la défense des châteaux de montagne. En la matière, les récits de sièges sont rares et, quand il y en a, les techniques de prise par échelade sont élémentaires. Leur issue est souvent détachée de toute considération sur l'efficacité des armes : les assiégeants, souvent en surnombre, à la tête d'engins très sophistiqués,

113. Récemment, P. Reigniez a même consacré un chapitre de son ouvrage sur les outils médiévaux, à « l'outil agricole utilisé comme arme » mais ses exemples dépassent largement le cadre du Moyen Âge (P. Reigniez, *L'outil agricole en France au Moyen Âge*, Paris, Errance, Les Hespérides, 2002, p. 356).

114. ADI, B 3007, f 311 v^o et f 313, compte du trésorier Jean de Cérisy, septembre 1369.

115. ADI, 7 B 25, 3^e cahier, 6 ff.

116. ADI, 9 B 30 bis, ff 60 v^o-65 v^o, 8 août 1418.

117. *Peintures murales des Hautes-Alpes (XV^e-XVI^e siècles)*, Cahiers de l'Inventaire n^o 7, Edisud, 1987, p. 227.

s'introduisent par la ruse ou par la trahison voire la reddition des assiégés¹¹⁸. Ces « non-événements » suffiraient à revoir notre jugement initial sur la prétendue faiblesse numérique des armes détenues par les défenseurs ou sur leur inadéquation, voire sur leur « antiquité ».

118. À Tarascon (Bouches-du-Rhône), les troupes du duc d'Anjou assiègent la ville et le château avec 18 trébuchets en mai 1368, d'après V.-L. Bourrilly, « Duguesclin et le duc d'Anjou en Provence (1368) », *Revue historique*, Paris, 1926, t. CLII, p. 170, et G. Butaud, *Guerre et vie publique...*, 2001, t. 1, p. 59. En Provence, au siège de Pennes par les Marseillais (14-31 avril 1388), le paiement des soldats représente plus de 72 % des dépenses (3000 florins pour les gages des hommes d'armes, 530 florins pour ceux des connétables). 50 hommes détruisent finalement le château (50 florins supplémentaires), d'après A. Droguet, « Une ville au miroir de ses comptes : les dépenses de Marseille à la fin du xiv^e siècle », *Provence historique*, 1980, t. xxx, fasc. 120, p. 201.

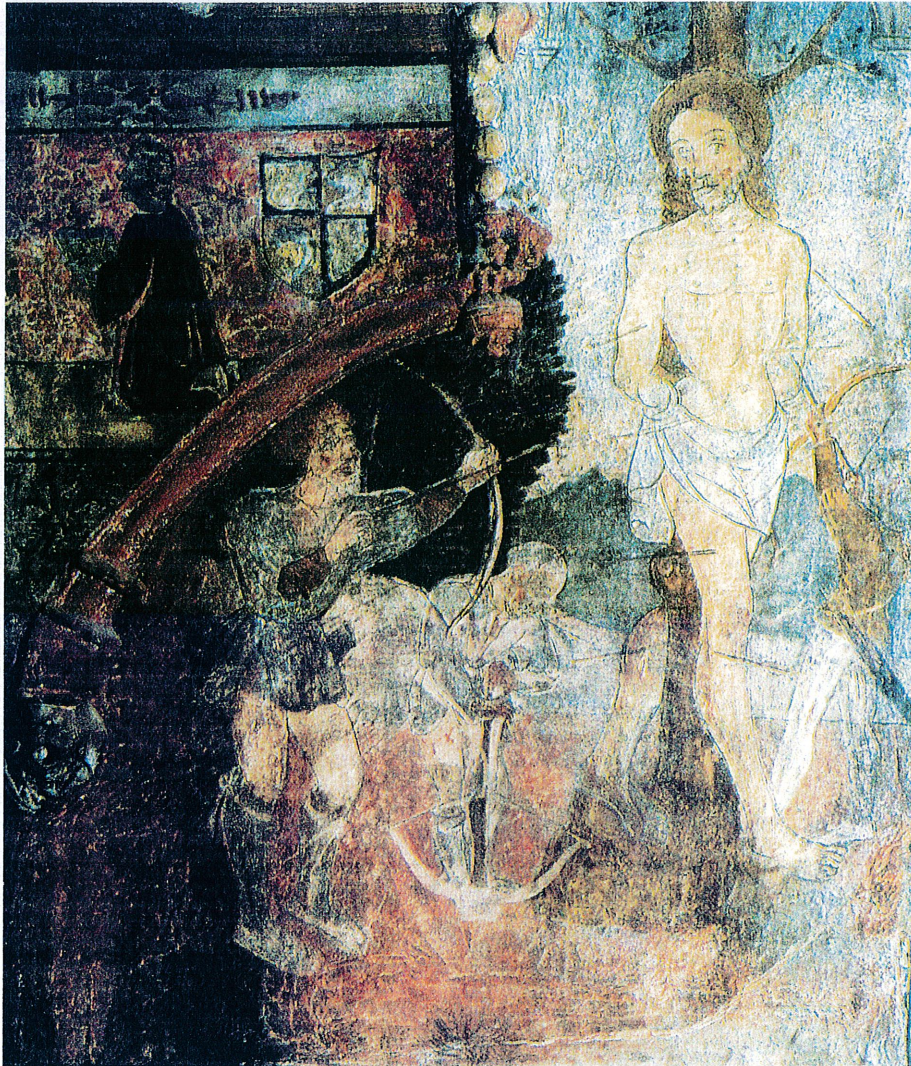


Figure 4

*Église paroissiale Saint-Étienne,
d'après Peintures murales des Hautes-Alpes, p. 227*